

# **Migration : L'OMDH dénonce l'expulsion de Yéménites vers la frontière avec l'Algérie**

## **18.03.2022 Migration : L'OMDH dénonce l'expulsion de Yéménites vers la frontière avec l'Algérie**

L'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) a affirmé, jeudi, qu'elle suit «avec beaucoup d'inquiétude le dénouement des événements survenus dans la ville de Nador», à la suite des tentatives de franchissement de la clôture séparant Melilla du Maroc. Des tentatives menées par des migrants subsahariens et de demandeurs d'asile de nationalité soudanaise. Dans un communiqué parvenu ce vendredi à Yabiladi, l'ONG évoque également des arrestations consécutives de nombreux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés.

L'OMDH dit avoir pris note que les appartements de certains réfugiés yéménites à la ville de Nador, avaient été perquisitionnés, et qu'une vingtaine d'entre eux avaient été reconduits à la frontière maroco-algérienne les 8 et 11 mars 2022. Parmi eux, «des titulaires des cartes de réfugié délivrées par le bureau des réfugiés et apatrides du ministère des Affaires étrangères-BRA-, et d'autres qui sont enregistrés auprès du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)», dénonce-t-elle, en précisant que certains d'entre eux, environ 10 personnes, ont choisi de retourner au Maroc.

*«L'Organisation marocaine des droits humains, après avoir collecté et évalué les données et témoignages relatifs à ce sujet, considère que cette reconduite à la frontière est un manquement aux obligations du Royaume, en tant que signataire de la Convention du réfugié de 1951, et également une contrevenante à la loi 02.03, en particulier son article 26 qui protège de toute décision d'expulsion, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les mineurs et les femmes enceintes.»*

– Communiqué de l'OMDH

L'association indique avoir saisi par courrier les autorités compétentes des ministères de l'Intérieur, de la Justice, et des Affaires étrangères, de la Délégation interministérielle des droits de l'Homme, et du Conseil national des droits de l'Homme, afin de fournir des éclaircissements à cet égard. «Cette violation constitue un acte grave qui porte atteinte aux bonnes pratiques que le Maroc a accumulées en matière de gestion du dossier de migration et d'asile, et incompatible avec les obligations et engagements du Royaume, et les lois en vigueur», dénonce-t-elle encore.

Source

:  
<https://www.yabiladi.com/articles/details/125469/migration-l-omdh-denonce-l-expulsion-yemenites.html>